

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 2 mars 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne le 2 mars 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 2 mars 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 mars 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 16 violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (3) et de Damas (11).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les combattants de groupes terroristes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Masmiyé (province de Deraa), qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 763.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 472,1 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 96 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 72 045.

La sécurité d'un convoi humanitaire de l'Organisation des Nations Unies se rendant dans la localité d'Afrin, dans la province d'Alep, a été assurée, permettant la livraison de 159 tonnes de vivres et de produits de première nécessité à la population locale.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 18 accords de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de localités des provinces d'Alep, de Deïr el-Zor et de Homs.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 426.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.